Étape – 5 : Mode d'emploi

A - Comment démarrer une activité sportive ?

Qui est à l'origine ?
Le groupe n'a trouvé que deux façons de démarrer une activité dans une ASCE, premièrement sur proposition du comité directeur de l'association ou deuxièmement pour répondre à la demande d'un adhérent. Elles sont détaillées plus précisément ci-dessous.

- Sur proposition du comité directeur
Dans ce cas, un ou plusieurs membres du comité directeur, plus sensible que leurs collègues à une activité, décident de créer une nouvelle section. À partir de là, deux possibilités s'ouvrent à eux. Soit ils en assument, eux-mêmes, la gestion quotidienne, soit ils recherchent parmi leurs adhérents une personne « support » pour gérer et animer cette activité.

- En réponse à la demande d'un adhérent
Un adhérent, déjà pratiquant à l'extérieur ou tout simplement intéressé par une nouvelle pratique, propose au comité directeur de créer une activité. Souvent cet adhérent a déjà réuni autour de lui d'autres ascéistes susceptibles de s'intéresser à cette nouvelle section.
Le comité directeur répond favorablement à cette proposition et soit la prend à son compte et gère lui-même cette nouvelle activité, ou bien, ayant déjà une personne intéressée et volontaire, il lui en délègue la gestion quotidienne.
Exceptionnellement, le comité directeur alloue tout de suite un budget pour cette activité et en délègue la complète gestion à la personne qui est à l'origine de cette création.
Important : Dans tous les cas de figure, c'est le comité directeur qui a la responsabilité morale de cette activité, comme le démontre le paragraphe suivant aucune démarche ultérieure à la création ne peut être entreprise sans son accord.

Réflexions à avoir à la création d'une activité sportive
Une fois la création de cette activité (ou section) actée, un grand nombre de choses restent à faire et à évaluer.

Qui ?
Il s'agit de définir en premier lieu et le plus précisément possible le nombre de participants à cette activité. Ce nombre conditionnera tous les autres critères et au-delà les autres axes de réflexions. En fonction de ce nombre, il faut prévoir des responsables en nombre suffisant à son bon fonctionnement, les participants peuvent être disséminés sur plusieurs sites. S'agissant d'une activité sportive, il faut également prévoir, des encadrants techniques à cette activité. Certaines disciplines imposent un niveau de compétence ou de formation aux entraîneurs.

Quoi ?
Chaque type d'activité entraîne des contingences différentes : salles, encadrement (nombre et qualification), matériel, etc.

Comment ?
Il faut lancer dès que possible une étude de faisabilité. Il faut attribuer un plan de financement à cette nouvelle activité, faire un budget prévisionnel de cette première année de pratique.

Où ?
Il faut mettre en adéquation le nombre salles ou terrains en fonction du nombre de participants inscrits ou de la périodicité de l'activité.

B - Comment budgétiser cette nouvelle activité sportive ?

Identifier les postes de dépenses ?

Dans un premier temps, il est urgent de définir combien va coûter cette nouvelle activité sportive. Pour cela, il faut prendre en compte la dotation en matériel, l'encadrement nécessaire (souvent obligatoire) et les lieux de pratique (terrains, salles, gymnases).

Identifier les postes de recettes ?

On peut demander des aides à la création d'activité à la CPS (les conditions d'obtention sont sur le site fédéral) ou à la région qui peut également aider une association. On peut, également, trouver des financements extérieurs (partenaires). L'association prévoit, dès le départ, une dotation financière pour faire vivre l'activité.

Quelles cotisations ?

Des dépenses à prévoir découleront les cotisations demandées aux pratiquants. Les cotisations des pratiquants si elles doivent être les plus justes possibles doivent permettre à la nouvelle section de faire face aux premières dépenses mais aussi d'anticiper son fonctionnement futur et de prévoir le renouvellement de son matériel (par exemple).

Autres ressources financières ?

D'autres ressources peuvent être prévues qui ne sont pas forcément financière, comme la mise à disposition de terrain ou d'infrastructures, de personnel d'encadrement.

La section peut, également, prévoir un « autofinancement » en réalisant des animations comme des journées portes ouvertes, des tombolas, etc.

C - Comment communiquer sur cette activité sportive ?

Vers l'adhérent de la section

Il faut utiliser les outils informatiques à disposition, le site intranet peut témoigner du dynamisme d'une section. Une rubrique du site peut être à la disposition de la section qui peut y faire figurer le calendrier de ses rencontres officielles, de ses entraînements mais aussi un compte-rendu de ses matches avec les résultats et classement.

La messagerie permet de contacter l'ensemble de la section en un seul message.

Le compte rendu annuel de l'assemblée générale donne une légitimité à la nouvelle section.

Vers les autres agents

Le site inter-intranet est un excellent moyen de rendre compte auprès de tous les agents des activités de cette section nouvellement créée.

La lettre d'information distribuée à l'ensemble des agents du service est un moyen très efficace de communiquer sur les sections sportives. Il faut également profiter des moyens mis à disposition, par exemple pourquoi ne pas diffuser d'informations sur les écrans à l'accueil des services ?

Au début de son existence, la section peut organiser des opérations « portes ouvertes » pour se présenter aux agents du service en faisant des démonstrations. Dans le même ordre d'idée, elle peut prévoir des séances d'initiation ou des séances d'essai gratuites.

D - Comment faire perdurer, développer cette activité sportive ?

Pour faire perdurer cette nouvelle section sportive, la communication est le levier le plus important. En effet, tous les moyens doivent être retenus pour parler ou faire parler de cette pratique. Cette partie reprendra une ou plusieurs possibilités déjà entrevues.

Du rôle de l'association

Les dirigeants, le comité directeur

Tous les ans, dans le cadre de l'assemblée générale de l'association, il faut rendre compte à l'ensemble des adhérents de la vie et des résultats de cette activité qui devra remettre aux responsables (comité directeur) un bilan moral et financier annuel.

La première année est toujours un peu difficile et les responsables de l'association devront apporter tout leur soutien.

Le vice-président sports doit trouver un relais dans la section pour assurer la gestion quotidienne de cette activité.

Il doit budgétiser cette nouvelle pratique en fonction des objectifs visés. Les responsables et le comité directeur monteront des actions propres à corriger les points négatifs du lancement et à motiver les pratiquants.

Selon les statuts de l'association il faudra ouvrir aux autres agents de la structure administrative (DDI, CG, agriculture, préfecture, etc.) pour renouveler ou augmenter le nombre de pratiquants.

Si le niveau des pratiquants est suffisant et pour donner une assise sportive, il faut inscrire l'équipe dans un championnat national et aussi aux challenges nationaux fédéraux ou régionaux.

Du rôle de la section

De la part de ses dirigeants

Régulièrement, ils devront faire remonter aux dirigeant de l'association un retour du ressenti des pratiquants. Ils prévoiront de faire périodiquement des journées « portes ouvertes » ou des séances d'initiation.

Annoncer les résultats sportifs (bons ou mauvais) de la section. Faire un petit article (compte-rendu) du match passé. Si les résultats sportifs sont bons, inscrire l'équipe dans une compétition régionale ou nationale.